

L'Etat EN BOURGOGNE



N°16 - OCTOBRE 2008



La sécurité des personnes et des biens est la première des missions de l'Etat. Dans ce domaine, les attentes de nos concitoyens sont de plus en plus fortes : nous nous devons d'y répondre efficacement. Dans le même temps, les risques et les menaces se diversifient et se transforment : nous nous devons de prendre en compte ces évolutions.

La sécurité constitue le coeur de métier du préfet de département. Le niveau départemental représente en effet l'échelon de proximité le plus adapté à une approche pragmatique et efficace de cette question. Vous trouverez dans ce numéro un cahier thématique qui illustre l'action des quatre préfetures de Bourgogne (Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne) dans les différents champs de la sécurité.

L'action de l'Etat articule les logiques de prévention et de contrôle dans un effort de cohérence. Elle associe bien sûr tous nos partenaires, élus locaux, monde associatif, entreprises, etc. En particulier, les maires jouent un rôle déterminant : acteurs majeurs de la prévention de la délinquance, ils sont aussi appelés à jouer un rôle croissant dans le domaine de la sécurité civile, en élaborant des « plans communaux de sauvegarde », ou encore en mettant en place une « réserve communale de sécurité civile ».

Que ce numéro de « L'Etat en Bourgogne » soit l'occasion, pour chacune et chacun d'entre vous, de découvrir quelques exemples concrets de notre action au service de la sécurité des Bourguignons.

Christian de LAVERNÉE,
Préfet de la Région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

Dossier spécial

SÉCURITÉ



Sommaire

L'État en Bourgogne, un acteur de premier plan de la vie économique et sociale	p 2
Vous avez dit « diatomées » ?	p 2
Les élections prud'homales	p 7
Réforme de l'OCM vitivinicole	p 7
Morvan : le Parc Naturel Régional renouvelé pour 12 ans	p 7
« Optimisez votre énergie » : une opération d'envergure à destination des entreprises des principales filières industrielles de Bourgogne	p 7
Lutter contre l'habitat indigne en Côte-d'Or	p 8
Agenda	p 8
Arrivées, départs...	p 8



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE
PREFECTURE DE LA COTE D'OR

La trésorerie générale de la région Bourgogne a réalisé une étude sur les interventions financières de l'Etat en Bourgogne pour l'année 2008. L'étude réalisée fait apparaître qu'en 2007 l'intervention de l'Etat en Bourgogne s'élève à plus de 6,7 milliards d'euros.

Les quatre trésoreries générales de la région Bourgogne ont versé pour le compte de l'Etat 5,7 milliards d'euros. Plus d'un milliard d'euros a, en outre, été distribué dans l'économie régionale par d'autres réseaux financiers de l'Etat et des organismes publics nationaux. Pour les services de l'Etat, il s'agit essentiellement des dépenses provenant des services de l'armée et de la police. Pour les organismes publics, ce sont, notamment, les caisses d'allocations familiales (CAF), le CNASEA et les structures d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle.

Les collectivités territoriales : 1,8 milliard d'euros

Conseiller des collectivités locales, l'Etat est aussi un partenaire financier essentiel pour celles-ci. Les collectivités territoriales ont ainsi reçu 1,8 milliard d'euros, principalement sous forme de dotations, qui leur permettent d'exercer leurs missions de service public. En outre, 1,7 milliard d'euros a transité par le réseau du trésor public au titre des avances sur le produit de la fiscalité locale.

L'enseignement et la recherche : 1,6 milliard d'euros.

L'Etat investit massivement dans l'enseignement et la recherche, en y consacrant près d'un quart de ses crédits régionaux. La mission d'enseignement est une priorité, l'Etat ayant mobilisé 1,2 milliard d'euros pour les enseignements du premier et du second degré.

Les pensions : 1,2 milliard d'euros

Le centre régional des pensions de la trésorerie générale de Bourgogne a versé 1,2 milliard d'euros de pensions civiles et militaires, soit 18% des crédits régionaux. L'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population expliquent l'importance de ce poste de dépenses.

Le logement, les transports, l'aménagement et le développement durable : 521 millions d'euros

Les dépenses réalisées par l'Etat dans ce domaine visent à améliorer l'offre de logements (production de logements neufs, rénovation du parc existant) et à financer les aides à l'accès au logement. Ainsi, l'Etat a participé à hauteur de 262 millions d'euros aux aides aux logements versées par les CAF. Ces dépenses contribuent aussi au développement et à l'entretien des infrastructures routières ainsi qu'à l'aménagement du territoire dans un objectif de développement durable.

Le travail, la solidarité et la cohésion sociale : 518 millions d'euros

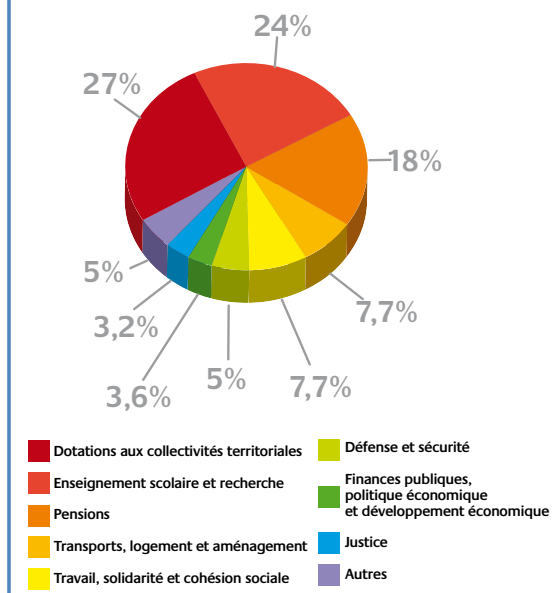
Ces dépenses à caractère social représentent 8% des crédits

régionaux. Elles regroupent notamment les mesures prises par l'Etat pour corriger les inégalités sociales, lutter contre le chômage et l'exclusion du marché du travail et prendre en charge la précarité et le handicap.

La participation de l'Etat aux aides distribuées par les CAF au titre des allocations adultes handicapés, parent isolé et rentrée scolaire, s'élève à 232 millions d'euros.

La part de la prime pour l'emploi restituée aux redevables se chiffre à 113 millions d'euros.

83 % des dépenses de l'Etat en Bourgogne se concentrent dans cinq grands domaines.



VOUS AVEZ DIT « DIATOMÉES » ?

Les diatomées ? Ce sont des algues brunes unicellulaires et microscopiques qui nous indiquent dans quel état qualitatif se trouvent nos ressources en eau... Elles ont la particularité de posséder un squelette externe fait de silice qui caractérise chaque espèce (forme, ornementation, taille...). Ces algues se développent dans tous les milieux aquatiques (saumâtres, salés ou d'eau douce), sur tous les types de supports (pierres, végétaux, bois...) ou bien flottant librement dans la masse d'eau.

Comme tous les êtres vivants, les diatomées sont sensibles à certaines matières, et chaque espèce réagit différemment aux polluants : c'est ce qu'on appelle la polluo-sensibilité des espèces. **En évaluant l'abondance de chaque espèce dans un prélèvement et en connaissant sa polluo-sensibilité, on peut donc estimer le niveau de pollution général d'un cours d'eau.**

C'est ainsi qu'en eaux douces, les services de l'état utilisent principalement les diatomées comme indicateur de la qualité d'une rivière.

Le laboratoire de la Direction régionale de l'Environnement de Bourgogne assure en régie les analyses diatomiques sur l'ensemble du réseau de contrôle de la surveillance de nos ressources en eau, soit 84 stations réparties sur l'ensemble de la région. Ce laboratoire est reconnu par le Comité Français d'Accréditation, ce qui lui permet de fournir des résultats fiables et objectifs en la matière. Une personne hautement spécialisée est occupée à plein temps sur cette fonction.

Le congrès annuel des Diatomistes de langue française, organisé par l'association des diatomistes de langue française (ADLAF) s'est tenu début septembre à Dijon. Il a regroupé plus de quatre-vingt spécialistes, venant de différents pays francophones, qui ont pu échanger leurs niveaux de connaissance, partager leurs expériences et progresser dans la connaissance des diatomées.



Connaître l'état qualitatif de nos ressources en eau passe par deux voies : la première est la physico-chimie, la seconde est l'analyse des êtres vivants dans l'eau. Les deux sont complémentaires : la première offre une vision d'instantané (la photographie à l'instant T et à un endroit donné), la seconde une vision intégrative de la qualité des eaux (la présence ou l'absence de telle ou telle espèce est un indicateur sur le long terme, pour des secteurs relativement homogènes de cours d'eau).



SÉCURITÉ

DOSSIER
SPÉCIAL
N°16

Sécurité publique, sécurité routière, sécurité civile, sécurité sanitaire... faut-il parler de « la » sécurité ou « des » sécurités au pluriel ? Grâce à des exemples concrets tirés de l'actualité des quatre départements de notre région, vous découvrirez la variété des problématiques auxquelles les services de l'Etat s'efforcent de répondre au quotidien. Il s'agit tout autant de répondre dans l'instant à des situations d'urgence, que de travailler sur le long terme pour planifier la réponse de sécurité et prévenir les risques.

Ces sont ces missions que les services et associations intervenant dans le domaine de la sécurité ont d'ailleurs eu l'opportunité de présenter au grand public, dans chaque département de France, lors des Journées de la Sécurité Intérieure des 18 et 19 octobre derniers.

LE CHIFFRE DU MOIS

- 10 % : c'est la baisse enregistrée pour la délinquance de proximité dans l'ensemble de la Bourgogne au cours des huit premiers mois de l'année 2008. La délinquance de proximité fait référence à l'ensemble des faits les plus ressentis par la population (cambriolages, agressions, dégradations de biens, etc.).

Une structure unique en Bourgogne : la Brigade de prévention de la délinquance juvénile de l'Yonne

Créée le 1er Janvier 2007, la **Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de l'Yonne** (B.P.D.J. 89) a soufflé en début d'année sa première bougie. Unique en Bourgogne, cette unité, implantée à MIGENNES, se distingue par sa mission à vocation préventive et ses modes d'actions innovants.

Forte de 7 sous-officiers dont trois féminins, spécialement recrutés et formés, la BPDJ agit directement sous les ordres du commandant de groupement de gendarmerie de l'Yonne et dispose ainsi d'une capacité de manœuvre sur l'ensemble du département.

Présente dans les quartiers sensibles, elle œuvre à instaurer et à entretenir le lien et le dialogue avec les jeunes. Elle conduit ainsi des actions ciblées à l'égard de mineurs prédélinquants afin de les empêcher de basculer dans la délinquance.

Agissant au sein des établissements scolaires, clubs de sport et autres lieux de vie, elle informe la jeunesse sur des thèmes variés et d'actualité tels que la toxicomanie, la violence, le racket, les incivilités, les dangers d'internet. Le rappel à la loi en est toujours le fil conducteur. En 2007, ce sont 15 300 élèves Icaunais qui ont été sensibilisés.

En partenariat étroit avec les autres organismes et services de l'état en charge de l'enfance et de la jeunesse, elle conduit ou participe à des campagnes de prévention et de protection. Elle a ainsi animé l'opération « semaines de prévention de la toxicomanie » qui s'est déroulée du 19 au 30 mai 2008 dans les collèges de l'Yonne, touchant plus de 5 000 élèves.



Renseignements :

BPDJ 89 - 68 avenue Jean Jaurès - 89400 Migennes
03 86 92 03 33 – FAX : 03 86 92 03 32 - bpdj.yonne@orange.fr

En Côte-d'Or, l'Etat se mobilise pour lutter contre la drogue et les conduites à risques

En Bourgogne, les jeunes consomment plus d'alcool et de produits stupéfiants que la moyenne nationale. Cette situation, constatée par une étude récente de l'observatoire régional de la santé, n'est pas acceptable. En Côte-d'Or, l'Etat a décidé d'actionner trois leviers pour lutter contre la drogue et les conduites à risques.

Le premier levier est bien sûr celui de la prévention et de la pédagogie.

L'action menée dans ce domaine cible un certain nombre de publics : le milieu éducatif, le milieu sportif, le milieu des centres de loisirs, et le milieu routier. Ainsi, des actions de sensibilisation sont menées au sein des structures professionnelles : formation des moniteurs d'auto-écoles, prévention en direction des professionnels de la route, etc. Autre action novatrice en cet automne 2008 : la préfecture a décidé de s'attaquer au phénomène du binge drinking chez les jeunes, prenant à profit la semaine nationale de la sécurité routière. Il s'agit, le temps d'un samedi, de se mobiliser dans quatre des principaux hypermarchés du département pour remettre un éthylotest à chaque client achetant de l'alcool, en accompagnant cette remise symbolique de la diffusion d'un message complet de prévention sur les conséquences de l'abus d'alcool. Le parti retenu est de réaliser cette opération en partenariat avec des étudiants, qui auront plus de facilité que des adultes à entrer en contact avec les jeunes clients. La fin de l'année 2008 sera également l'occasion d'utiliser le réseau des étudiants des grandes écoles pour se rapprocher des élèves des lycées et des apprentis en CFA, afin de leur délivrer des messages de prévention.

Le deuxième levier est celui du contrôle et de l'application de la loi. Les services de police et de gendarmerie se mobilisent



pour démanteler les réseaux de trafic de stupéfiants et conduire leurs responsables devant le juge pénal. Une structure spécifique est ainsi chargée de la lutte contre l'économie souterraine : le groupe d'intervention régional (GIR). Le GIR est co-piloté par le Préfet de région et le Procureur général, qui se rencontrent régulièrement pour orienter son activité. Un effort particulier sera mené pour qu'une suite judiciaire soit menée à bien lorsqu'un individu mène un train de vie manifestement disproportionné avec ses revenus. Parallèlement, l'Etat continue de renforcer les

capacités d'investigation des services de police et de gendarmerie : en 2008, la préfecture a financé des équipements de pointe permettant aux services de lutter plus efficacement contre les trafics.

Dans le domaine de la sécurité routière, le début de l'année 2009 devrait voir le développement des « tests salivaires » destinés à vérifier si les usagers de la route n'ont pas consommé de produits stupéfiants avant de prendre le volant.

Le troisième levier est celui de l'offre de soins. Ainsi, il a été décidé de développer les « consultations cannabis » dans le département de la Côte-d'Or pour améliorer l'accueil et le suivi sanitaire des personnes en situation de dépendance.

La publication récente du nouveau plan de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) sera l'occasion de relancer la déclinaison locale de cette politique en 2009.



Une première nationale : les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de la drogue

La Côte-d'Or est le premier département français à mettre en place les stages payants de sensibilisation aux dangers de l'usage de la drogue. Mis en place sous l'autorité du procureur de la République, ces stages peuvent être imposés au titre des mesures alternatives aux poursuites, ou à titre de sanction dans le cadre d'une ordonnance pénale ou de la composition pénale. Ils visent les personnes qui se sont rendues coupables d'un délit d'usage de stupéfiants. Ces usagers sont alors contraints de payer eux-mêmes le prix du stage (230 €), ce qui renforce le caractère dissuasif de la sanction. Le stage se déroule sur une durée de 2 jours et se compose de plusieurs modules : drogue et santé, drogue et loi, drogue et société. Les intervenants conduisent le stage de manière interactive avec les participants pour que chacun puisse s'approprier les contenus, parvenir à une analyse critique de son propre comportement de consommation, et arrive à changer ce comportement. C'est pourquoi l'évaluation du stage teste les motivations de changement de comportement et permet également l'accès aux services de soins.

Records de saisie de drogue...

33 kg d'héroïne brune et 36 kg de produits de coupage, représentant une valeur de 48 millions d'euros, ont été saisis par la brigade des douanes de Dijon le 3 septembre 2008. Il s'agit de la saisie la plus importante de tous les temps en Bourgogne pour ce type de produit et **une des plus importantes au plan national pour l'année 2008.**

206 kg de cannabis d'une valeur de 500 000 € ont été saisis par une brigade mixte de Dijon et Chalon-sur-Saône le 21 septembre 2008. C'est la plus importante saisie réalisée en Bourgogne pour ce type de produit depuis 2004.

En Saône-et-Loire : priorité à la sécurité routière

Parmi de nombreuses opérations de prévention pour lutter contre l'insécurité sur les routes, le pôle de compétence Sécurité routière de l'Etat en Saône-et-Loire organise des actions originales voire innovantes afin de sensibiliser le public.

Ainsi, trois actions peuvent être mises en exergue : la parution d'un article hebdomadaire dans le Journal de Saône-et-Loire, l'utilisation lors de manifestations d'un simulateur 2 roues et l'organisation d'une journée « Roule cool » pour les motards.

Parution d'un article hebdomadaire



Cet article vise à accrocher le lecteur par l'humour : une manière originale pour aborder le thème grave de la sécurité routière et sensibiliser le public.

Depuis janvier 2008, rendez-vous est donné aux lecteurs, chaque lundi, dans le Journal de Saône-et-Loire tiré à près de 80 000 exemplaires. Cet article tente de coller au plus près de l'actualité et des conditions de conduite pour permettre à l'utilisateur de mieux organiser ses déplacements. Il se veut avant tout pédagogique afin de sensibiliser et de responsabiliser les lecteurs face à l'insécurité routière : un constat, quelques conseils, les sanctions encourues en cas d'infraction et un dessin humoristique, signé Jean-Pierre Raffin, qui attire l'oeil et l'attention de chacun. Chaque semaine, cet article est également publié en ligne sur le site Internet de la DDE : www.saone-et-loire.equipement.gouv.fr

Utilisation d'un simulateur 2 roues

Cette machine a été inaugurée lors de la semaine de la sécurité routière en octobre 2007 et fait, depuis, de nombreux adeptes lors des manifestations publiques organisées en Saône-et-Loire.

Encadrés par des animateurs IDSR (Intervenants Départementaux de Sécurité routière), adolescents et adultes peuvent s'entraîner à une conduite virtuelle, commentée et corrigée à chaque erreur de pilotage. Conduite d'un scooter ou d'une grosse cylindrée moto : une véritable prise de conscience s'installe sur des dangers encourus, sans prendre un seul risque !

Ce simulateur, équipé d'un guidon, de rétroviseurs, d'une boîte de vitesses... propose des scénarios variés de parcours en circulation : en ville, à la campagne, à la montagne... Chaque conducteur obtient une restitution du parcours effectué avec commentaires et possibilité d'impression de l'évaluation du parcours. Déjà plusieurs centaines de jeunes, collégiens et lycéens, ont pu tester ce simulateur, sans compter les autres, venus l'utiliser sur les stands.



Journée motards « Roule cool »

Les motards de Saône-et-Loire, notamment ceux qui possèdent le permis de conduire depuis moins de 3 ans, sont encore venus nombreux pour participer, le 31 mai dernier, à la septième édition de la journée « roule cool » sur le circuit de Bresse à Frontenaud. L'objectif de cette rencontre entre pouvoirs publics, usagers et professionnels de la moto est de cerner ensemble les problèmes de

comportement, de formation, de réglementation, mais aussi de technique de pilotage et de cohabitation avec les autres usagers.

13 intervenants (IDSR, motards de la gendarmerie et de la FFMC, DDE) y animent différents ateliers théoriques et pratiques : gestes de premier secours, freinages en ligne droite et en courbe, trajectoire, maniabilité, 70 motards étaient au rendez-vous. Le bouche à oreille, d'une année sur l'autre, fait des émules : pour la première fois des candidatures n'ont pu être retenues, faute de places.



INONDATIONS : Un risque majeur pour le département de la Nièvre

A la suite des inondations de décembre 2003 (photo de la Charité sur Loire ci-dessous), l'ensemble des services de l'Etat en partenariat avec les collectivités territoriales se sont fortement mobilisés pour prévenir les risques et sensibiliser la population à un risque majeur.

CONSTRUIRE EN DEHORS DES ZONES À RISQUES



Depuis plusieurs années, l'Etat a engagé une action ambitieuse visant à prendre en compte le risque inondations dans la définition des plans locaux d'urbanisme (PLU). Concrètement, cette préoccupation s'est traduite par l'élaboration de 19 plans de prévention des

risques inondations (PPRI) dans le département de la Nièvre.

Les frais d'étude des PPRI sont pris en charge à 100% par l'Etat, via le fonds Barnier. Des crédits qui représentent 193 500 € pour l'année 2007.

ALERTER LES CITOYENS

Le service de protection civile de la Nièvre est passé d'un système d'annonce à un système de prévision des crues.

Un nouveau dispositif a été mis en place, en 2006, pour les trois cours d'eau Allier, Loire et Yonne. Il permet d'alerter les maires concernés par l'intermédiaire d'un automate, lequel informe des prévisions de hauteurs d'eau pouvant être atteintes. Il appartient ensuite aux maires de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'information et la protection des citoyens concernés par le risque inondations.

ORGANISER LA GESTION DE CRISE

Dans la Nièvre, le préfet se prépare à l'éventualité d'une nouvelle crise majeure, en partenariat avec les collectivités locales et en synergie avec les services de l'Etat.

Dans cette optique, 86 communes sont soumises à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS). Parmi celles-ci, les communes de Decize, Nevers, La Charité sur Loire et Cosne Cours sur Loire font l'objet d'un accompagnement particulier compte tenu de l'importance de l'aléa sur leurs territoires.

La commune de Decize a d'ores et déjà élaboré son plan communal de sauvegarde. Les autres travaillent activement à son élaboration. Lorsque la crise dépasse le strict périmètre d'une commune, le préfet devient le directeur des opérations de secours (DOS) et met en œuvre les dispositions spécifiques du plan ORSEC. L'enjeu pour l'Etat consiste alors à assurer une articulation efficace entre les PCS et le nouveau dispositif ORSEC.

MAGNY-COURS :

des manifestations d'envergure internationale

Tous les ans, le circuit de Nevers-Magny-Cours accueille notamment le Grand Prix de Formule 1, le Bol d'Or et le Super Bike.

Ces manifestations constituent de grands rassemblements et demandent une réponse adaptée en terme de sécurité civile et d'ordre public. Cela implique une coordination interministérielle efficace, qui prend la forme d'un poste de commandement opérationnel (PCO) sur le site.



Au-delà de ces événements ponctuels, l'objectif majeur pour la préfecture consiste à fédérer les principaux acteurs concernés par la prolongation de l'autoroute A 77 et le projet Magny Cours 2 (Conseil général, Direction Interdépartementale des Routes Centre Est, Société anonyme d'économie mixte à objet sportif qui exploite le circuit) afin d'intégrer les retours d'expérience des années passées.

Le 3 décembre prochain, les acteurs du monde du travail oeuvrant dans le secteur privé seront appelés à élire leurs futurs conseillers prud'hommes, dans les collèges « Salarié » et « Employeur ».

Le conseil de prud'hommes est une juridiction dont le rôle est de régler par voie de conciliation ou de jugement les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail entre un salarié et son employeur. Il comprend cinq sections autonomes : quatre sections correspondant à des secteurs d'activités différents (Agriculture, Industrie, Commerce, Activités diverses) et une section « Encadrement » réservée aux cadres sous certaines conditions et aux salariés assimilés, quel que soit leur secteur d'activité.

Les conseillers salariés et les conseillers employeurs siègent en nombre égal (en principe, au moins trois par collège) dans chaque section qui comprend un président et un vice-président élus tous les ans (fonctions occupées alternativement par un conseiller salarié puis un conseiller employeur) ainsi qu'un bureau de conciliation et un bureau de jugement.

C'est généralement le lieu de travail qui fixe la compétence

géographique du conseil. Pour les activités professionnelles réalisées en dehors de tout établissement (VRP, visiteur médical, etc.), ou à domicile, on se réfère alors au domicile du salarié. Dans tous les cas, le demandeur peut choisir de saisir le conseil de prud'hommes du lieu d'embauche ou celui du siège social de l'entreprise.

Calendrier

Du 21 octobre 2008 au 3 décembre 2008 :

Période pour exercer un recours contentieux (demande d'inscription, ou de modification sur les données prud'homales) auprès du juge d'instance.

Du 19 au 26 novembre 2008 :

vote électronique par Internet pour les électeurs inscrits sur les listes électorales à Paris.

Le 3 décembre 2008 :

jour du scrutin, vote à l'urne, date limite de réception des votes par correspondance. Le matériel de vote par correspondance sera envoyé à tous les électeurs à la mi-novembre 2008.

RÉFORME DE L'OCM VITIVINICOLE



Les organisations communes de marché (OCM) sont des ensembles de règles régissant la production et le commerce des produits agricoles de tous les Etats membres de l'Union européenne. Elles visent à stabiliser les marchés en intervenant sur les prix, à assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs et à accroître la productivité.

La réforme prévoit d'une part un régime d'arrachage volontaire sur une durée de trois ans en vue d'éliminer les excédents de production et les vins non compétitifs et d'autre part le retrait progressif des subventions destinées à la distillation de crise ; les montants correspondants, réaffectés sous la forme d'enveloppes nationales, pourront être utilisés pour la promotion des vins sur les marchés des pays tiers, pour l'innovation, pour la restructuration et la modernisation des vignobles et des chais. Ces actions seront tout particulièrement mises en oeuvre en Bourgogne.

La protection de l'environnement est garantie par la prise en charge du traitement des sous-produits de vinification. La réforme conforte en outre les politiques de qualité traditionnelles et bien établies en faisant converger le système d'appellations contrôlées viticole avec celui des autres appellations protégées. Il est également prévu de simplifier les règles d'étiquetage, dans l'intérêt tant des producteurs que des consommateurs.

Le Conseil des 27 ministres de l'agriculture est parvenu le 19 décembre 2007 à un accord politique sur la réforme de l'OCM vitivinicole assurant l'avenir de la filière en Europe et en France, et plus particulièrement en Bourgogne. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} août 2008.

MORVAN : LE PARC NATUREL RÉGIONAL RENOUVELÉ POUR 12 ANS

Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan, soutenu par l'Etat le Conseil régional, vient d'obtenir par décret du 27 juin dernier, le renouvellement de son classement comme Parc Naturel Régional pour une nouvelle période de 12 ans.

Créé en 1970, le Parc Naturel Régional du Morvan a pour objectif de préserver et de promouvoir les patrimoines naturel et culturel de son territoire, patrimoines riches mais sans cesse fragilisés par les évolutions socio-économiques et la difficulté permanente à concilier développement et qualité.

Le renouvellement du classement a duré près de 4 ans (évaluation, information, concertation, enquête publique) et nécessité des délibérations formelles de près de 150 collectivités et la consultation des services de l'Etat à tous les niveaux. Fondé sur une charte renouvelée, le décret classe 117 communes du Morvan (au lieu de 95 précédemment, et 64 à l'origine) en Parc naturel régional jusqu'en 2020.

Cette nouvelle charte (consultable au siège du Parc, du Conseil régional et de la préfecture de région) est composée de 36 actions regroupées en 8 axes répondant à trois grandes orientations : agir pour les patrimoines culturels et naturels ; promouvoir l'activité économique dans le respect du développement durable ; animer, transmettre et construire un territoire solidaire.

Elle engage non seulement le syndicat mixte chargé de sa mise en oeuvre, mais aussi, par un échange de droits et devoirs, l'ensemble des collectivités qui ont approuvé la charte (Région, Départements, Communes et structures intercommunales incluses dans le périmètre du Parc Naturel Régional) ainsi que l'Etat qui la reconnaît en prononçant son classement par décret.



« OPTIMISEZ VOTRE ENERGIE » : UNE OPÉRATION D'ENVERGURE À DESTINATION DES ENTREPRISES DES PRINCIPALES FILIÈRES INDUSTRIELLES DE BOURGOGNE

Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bourgogne vient de lancer, avec l'appui de l'ADEME, du Conseil régional et de la DRIRE un ambitieux programme à destination des entreprises des principales filières industrielles de la région (Industrie Agro Alimentaire, Bois, Pierre, Emballage, Mécanique-Métallurgie...). Il est proposé aux entreprises un état des lieux gratuit, puis des pré-diagnostic (financés à hauteur de 80 %), des diagnostics spécialisés (financés à hauteur de 50 %), et un suivi par le conseiller de la CCI. Objectif : engager 50 entreprises dans l'opération pour économiser près de 3 000 TEP (Tonnes d'équivalent Pétrole).

ZOOM CÔTE D'OR

LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE EN CÔTE-D'OR

RÉNOVER

La lutte contre l'habitat indigne est un des axes du plan de cohésion sociale, avec un potentiel de 7,5 % des résidences principales concernées en Côte d'Or, dont 53 % de propriétaires occupant leur logement et 47 % de locataires.

Quatre projets complémentaires ont été mis en place en Côte d'Or, dans le cadre du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées 2005-2010.

La création du Comité Logement Indigne : réuni une fois par mois à la DDE, il coordonne les plans d'actions opérationnels en fédérant l'ensemble des acteurs concernés : Etat, Grand Dijon, Conseil Général, Centre Communal d'Hygiène et de Santé de Dijon, Caisse d'Allocations Familiales, ADIL, CIF, ANAH. Il permet le pilotage des études, le repérage et le traitement de l'habitat indigne.

La mise en place d'un guichet unique : depuis 2005, ce guichet unique de remontée des signalements est situé en DDE, au pôle de lutte contre les exclusions. Il permet la centralisation des signalements.

L'édition du guide des outils du logement indigne « Agir pour un logement digne ».

La mise en place d'une équipe opérationnelle : le cabinet « Habitat et Développement » a été recruté pour trois ans afin d'agir concrètement sur le terrain sur l'ensemble de la Côte d'Or dans les domaines de l'accompagnement social, technique, financier, administratif et juridique.

L'objectif de ce dispositif partenarial et contractuel est de lutter contre toute situation d'habitat portant atteinte à la dignité humaine. Un objectif de traitement de 100 situations par an a été fixé en Côte d'Or, 15 à 20 situations nouvelles étant signalées chaque mois pour un fichier départemental comprenant plus de 100 situations en cours de résolution pour 2008.

Parmi ces situations, 40 % concernent des situations sous arrêtés d'insalubrité avec mobilisation des pouvoirs de police du Préfet, pour obliger les propriétaires à réaliser les travaux.

Le maintien dans les lieux est le choix prioritaire dans la recherche des scénarios de traitement et des réponses apportées, avec la réalisation de travaux.

L'Etat en Bourgogne – N°16 – Octobre 2008

Numéro ISSN : 1772-7626

Consultable sur www.bourgogne.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Christian de Lavernée

Directeur de la rédaction : Pierre Regnault de la Mothe

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Daniel Denninger (DIREN), Chantal Gérard (SGAR), Bernard Luc (SGAR), Alexis Monterrat (DRDJS), Catherine Pham (DRASS), Liliane Pinard (DRIRE), Sophie Pujole (CRICOM), Isabelle Schmitt (DRE), Patrick Thabard (SGAR), Yannick Veyseyre (DRAF), Bernadette Viennot (DRTEFP).

Ont contribué à la rédaction des articles :

Rubrique « Connaître » : Valérie Peeters (laboratoire d'hydrobiologie de la DIREN) - Rubrique « Préserver » : Colette Vallée (SGAR)

Rubrique « Zoom Côte-d'Or » : Chantal Mattiussi et Jacky Roche (DDE) - « Arrivées, départs » : Chantal Mivielle, Maryse Pelletier, Christelle Soubry

Dossier « Sécurité » : Pôle sécurité routière de la DDE 71: Jean-Jacques Franc et Annick Venet, chargée de communication. Régine Baudin et Chantal Vioux du Bureau du cabinet de la préfecture de la Côte-d'Or. L'équipe du Service protection civile et du bureau de la communication de la préfecture de la Nièvre. Lieutenant-Colonel Jean Marc Détré, commandant le groupement de gendarmerie de l'Yonne.

Composition : Digital Concept

Impression : ICO

Ce document a été réalisé sous le label Imprim'Vert.

Imprimé avec des encres végétales sur un papier blanchi sans chlore.

AGENDA

11 novembre 2008 :

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

15 au 23 novembre 2008 :

Fête de la Science, à l'initiative du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dans le cadre de l'Année internationale de la Planète Terre et de la Présidence Française de l'Union Européenne

16 novembre 2008 :

Vente des Vins des Hospices de Beaune

5 décembre 2008 :

Cérémonie en hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie



ARRIVÉES, DÉPARTS...

Bourgogne :

• M. Hugues DOLLAT, directeur régional de l'environnement par intérim, a succédé le 18 août 2008 à Mme Anne-Marie LEVRAUT.

• Mme Gisèle RECOR, directrice des services fiscaux de la Côte d'Or et chargée de préfigurer la Direction Locale Unifiée de Côte-d'Or, a succédé le 1^{er} septembre 2008 à Mme Jacqueline ESCARD.

• M. Jean-Roch GAILLET, directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt, a succédé le 8 septembre 2008 à M. Christian VANNIER.

Saône et Loire :

• M. Paul YUNTA, directeur des services fiscaux, a succédé le 31 juillet 2008 à M. Jean-Marc FERRALI.

Nièvre :

• Mme Marina MURARO, sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire, a succédé le 1^{er} juillet 2008 à M. Raymond Alexis JOURDAIN.

• M. Jean Marc GALLAND, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a succédé le 1^{er} juillet 2008 à Mme Françoise BUFFET.

• M. Philippe NUCHO, directeur de cabinet du préfet, a succédé le 28 juillet 2008 à M. Renaud NURY.

• Le lieutenant-colonel Serge JAVON, commandant le groupement de gendarmerie de la Nièvre, a succédé le 1^{er} août 2008 au commandant Jean Marie VOLLOTT.

• Mme Murielle LIZZI, directrice départementale de la concurrence, consommation et répression des fraudes, a succédé le 8 septembre 2008 à M. Thierry RUTHER.

• M. Bernard FORM, directeur départemental des services vétérinaires, a succédé le 15 septembre 2008 à Mme Colette ALLEMERSCH.

Yonne :

• Mme Claudine FRITSCH, trésorière payeuse générale, a succédé le 24 juillet 2008 à M. Francis SPITZER.

• M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, a succédé le 12 septembre 2008 à M. Maurice DACCORD.

Côte-d'Or :

• Le Colonel Bruno PACCAGNINI, Délégué Militaire Départemental, Commandant la Base aérienne 102, a succédé le 28 août 2008 au Colonel Olivier ERSCHENS.

• M. Pierre AUBERT, directeur départemental des services vétérinaires, a succédé le 17 septembre 2008 à M. René-Paul LOMI.

• M. Jean Louis VIGNAL, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a succédé le 1^{er} octobre à M. Dominique FORTEA-SANZ.